



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 décembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI quinze décembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Christiane JALICON, Jean-Pierre BRENAS à Julien BONY, Estelle BRUANT à Marion BARRAUD, Wendy LAFAYE à Anna AUBOIS, Catherine PINET-TALLON à Cécile LAPORTE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Rémi CHABRILLAT et Cécile LAPORTE arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°2.

Lucie MIZOULE arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).

Rapport N° 67
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA MISE EN
OEUVRE DES MARCHES POP SOLIDAIRES DE LA FEDERATION DU SECOURS
POPULAIRE FRANÇAIS DU DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Ne prend pas part au vote de la question n° 67 : Charles-André DUBREUIL à titre personnel pour le Secours Populaire Français 63

À la suite de la crise sanitaire, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire dispensée par la Fédération du Secours Populaire Français (SPF) du département du Puy-de-Dôme a augmenté. Le Secours Populaire en lien avec la Ville de Clermont-Ferrand a expérimenté depuis mai 2021 une initiative donnant la possibilité aux personnes en situation de précarité de bénéficier de fruits, légumes frais locaux au prix modique de 0,70 euros le kg : **Les marchés pop solidaires**.

Ces marchés ont eu lieu une fois par mois sur 4 quartiers de la Ville, dans les centres sociaux et dans le local municipal mis à disposition du SPF à Bien Assis : à Champratel, Croix-de-Neyrat, Les Vergnes et le centre-ville. Ils se développent également sur les 2 quartiers Politique de la Ville au sud de Clermont-Ferrand : Fontaine du bac et Saint-Jacques.

Le Secours Populaire fait appel aux producteurs locaux pour obtenir des produits de saison. En lien avec les centres sociaux municipaux, une équipe mobile de 5 bénévoles et un salarié à mi-temps (gestion des commandes, coordination et mise en place) sont dédiés à l'organisation de ces marchés.

L'orientation du public se fait par l'intermédiaire des travailleurs sociaux du Conseil Départemental, du CCAS et des institutions en lien avec les publics précaires. Par la mobilisation des acteurs associatifs en proximité des centres sociaux municipaux, cette expérimentation permet également l'accueil de nouveaux publics en fragilité et non connus des services sociaux.

Pour exemple, les marchés pop solidaires réalisés sur les mois de février, mars, avril, mai, juin, juillet 2021 sur le quartier Politique de la Ville Nord et sur le site de Bien Assis ont permis de servir 1267 familles différentes, soit 4453 adultes et 2018 enfants. Le coût global en 2021 a été de 84 000 euros. Le coût moyen du panier pour le Secours Populaire est de 5 euros par personne.

Cette opération expérimentale a été financée par le soutien des donateurs, de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités, et du Secours Populaire national. Aussi dans une logique d'appui à cette phase expérimentale et afin de permettre le déploiement des marchés sur les quartiers Politique de la Ville du territoire Sud dans les meilleures conditions, une subvention exceptionnelle de 2 000 euros est demandée par le Secours Populaire pour cette fin d'année 2021. Cette subvention visera à compenser le coût de revient de 5 euros des paniers distribués aux familles.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver l'aide financière accordée à la Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme pour un montant de 2 000 euros.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 DEC. 2021

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe,

Sondès EL HAFIDHI

